

AVISU CESEC 2023-03¹
AVIS CESEC 2023-03

Relatif à
Rilativu à

L'avis de la Collectivité de Corse sur le plan de renforcement et de rattrapage de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées 2022-2028 mis en place par l'Agence Régionale de Santé²

L'avisu di a Cullettività di Corsica in quantu à u pianu di rinforzu è di rimpattera di l'ufferta medicusociale à prò di l'anziani 2022-2028, stabilitu da l'Aggenza Regiunale di a Salute

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 23 janvier 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **l'avis de la Collectivité de Corse sur le plan de renforcement et de rattrapage de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées 2022-2028 mis en place par l'Agence Régionale de Santé ;**

Vistu a lettera di presentazione di u 23 di ghjinnaghju di u 2023 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à l'avisu di a Cullettività di Corsica in quantu à u pianu di rinforzu è di rimpattera di l'ufferta medicusociale à prò di l'anziani 2022-2028, stabilitu da l'Aggenza Regiunale di a Salute ;

Après avoir **entendu**, Marie CIANELLI, Directrice de l'autonomie ;

¹ Adopté à l'unanimité

² RAPPORT N° 2023/015/CP

*À nant'à u raportu di Jean DAL COLLETTU, per a cummissione « precarietà -
solidarietà, salute, cusionu suciale è abiatu ; sport è vita assuciativa »*

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 06 di marzu di u 2023, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita*

L'Agence régionale de santé (ARS) de Corse a saisi le 8 septembre 2022 la Collectivité de Corse afin qu'elle rende un avis sur le plan de renforcement et de rattrapage de l'offre médico-sociale en faveur des personnes âgées dépendantes pour la période 2022-2028.

En préambule, **le CESECC**, sur la thématique de la perte d'autonomie des personnes âgées, **rappelle** son rapport « Invichjà bè in casa soia ».

Le CESECC prend note de l'avis globalement favorable en opportunité envisagé par la Collectivité de Corse dans son rapport ; de la mise en évidence par le plan du manque de moyens structurels alloués à la Corse ; et, malgré la mise en place de financements dérogatoires par l'ARS, de la nécessité pour la CdC d'apporter des cofinancements aux actions, montants qui devront être inscrits à son budget.

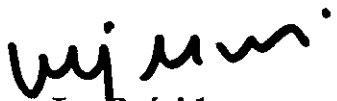
Le CESECC se réjouit que la Collectivité de Corse puisse se prononcer pour avis sur ce plan de rattrapage, mais s'inquiète du financement complémentaire non-négligeable prélevé sur les ressources de la CdC qui, s'il n'est pas compensé, pourrait obérer la mise en œuvre des actions, ou provoquer des retards.

Le CESECC souligne que ce plan, bien que bénéfique, ne rattrapera pas la totalité des retards structurels. De plus, la prise en compte des besoins, notamment en termes d'amélioration de la qualité des locaux et d'attractivité des emplois, n'est pas dans le périmètre de ce plan de rattrapage et nécessitera une prise en charge par le biais d'autres dispositifs. **Il préconise** que les réflexions sur les moyens d'améliorer la qualité des locaux et leur propreté, les conditions de travail des personnels et les moyens d'éviter la maltraitance institutionnelle, puissent être approfondies.

Dans le même ordre d'idée, et pour évoquer une question, transversale parmi d'autres, posée par ce secteur d'activité, **le CESECC souhaite** qu'une attention particulière soit portée à l'animation culturelle des établissements.

Le CESECC a pris note de l'avis de la Collectivité de Corse sur la création de quatre petites structures en milieu rural, mais souligne que la proximité des EHPAD par rapport aux familles est une question d'importance. Considérant les problématiques de mobilité que connaît la Corse, **il préconise** que l'étude envisagée par la CdC puisse comporter un focus sur la mobilité des familles des personnes hébergées.

En conclusion, **le CESECC soutient** la position de la Collectivité sur les surcoûts générés qui pèseront sur son budget et la nécessité d'une compensation en ce sens, **et émet** un avis favorable à l'adoption du rapport de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse.



La Présidente,

Marie-Jeanne NICOLI